



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 01.12.2021

Présents : Mme CHARRAUD Clémentine, MM. AUBARD Patrick, BOURGUIGNON Jean , DABIN Jean-François, LHUILIER Jacques, PASQUET Christophe.

La réunion est ouverte sous la présidence de Jacques LHUILIER à 15 h 00

Modification du Calendrier Seniors :

La journée 1R prévue le Dimanche 5 Juin 2022 est reportée au Dimanche 29 Mai 2022

La journée 13R prévue le Dimanche 29 Mai 2022 est reportée au Dimanche 20 Mars 2022

Modification d'horaires en Jeunes (U18 – U17 – U15)

pour les 27.11.2021 - 04.12.2021 et 18.12.2021

les rencontres se joueront **à 15 h 00** au lieu de 15 h 30 (pour ces 3 dates les U13 ne jouant pas)

I – Match non joué sur place suite aux intempéries

a) Match non joué sur place pour cause terrain impraticable

Match n° 23922010 – ES Sazeray Vigoulant 1 / FC Valp 36 2 du 28.11.2021 – D3 Poule B :

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Suite à l'e-mail du Président de l'ES Sazeray Vigoulant en date du 28.11.2021 à 12 h 37 envoyé à son club adverse FC Valp 36 2 précisant que le terrain est impraticable recouvert de neige et photo à l'appui,

Décide de refixe le match **au Dimanche 16/01/2022 à 14h30.**

Match 23922011 – FC Bas Berry 1 / US Aigurande 2 du 28.11.2021 – D3 Poule B :

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 15.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « l'arbitre, après consultation du délégué officiel qui aura recueilli l'avis des représentants des deux clubs, est seul qualifié pour déclarer le terrain impraticable »,

Considérant que l'arbitre a déclaré le terrain impraticable de Crevant.

Les frais exposés et justifiés sont répartis de la façon suivante :

- a) Frais déplacement de l'équipe US Aigurande (14 kms x 1.20 = 16.80 €) . réparties de la façon suivante :

1/3 à : FC BAS BERRY soit 5,60 €

1/3 à : US AIGURANDE soit 5.60 €

1/3 au DIF (Art. 20 alinéa b) soit 5.60 €

Décide de refixe le match **au Dimanche 09/01/2022 à 14h30**

II – Match arrêté

- a) **Match arrêté pour faits disciplinaires**

Match n° 23795623 – AC St Aout1 / O. Montchevrier 1 du 28.11.2021 – D4 Poule C :

Match arrêté à la 80^{ème} minute

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Demande rapport complémentaire à l'arbitre

III – FORFAIT

- a) **Forfait hors délais**

Match n° 23832962 – FC Tournon St Martin 1 / AC Parnac Val d'Abloux 3 du 28.11.2021 – D5 Poule B :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en premier ressort,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de AC PARNAC VA (3) adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du Samedi 27/11/2021 à 13h07 déclarant le forfait de son équipe,

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à AC PARNAC VA (3) (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à FC TOURNON (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

AC PARNAC VA doit :

- Amende pour forfait = 64 euros
- Indemnités manque à gagner = 46 euros

COUPE DE L'INDRE SENIORS**Clubs présents :**

AS Ardentes, E. Arpueilles Clion, BVN, FC Fontchoir Cx, FC Diors, FC Levroux, FCMO, SA Issoudun, E. Le Pont Chrétien, US St Maur, US La Châtre, US Argenton-Pêchereau, US Le Poinçonnet, AC Villers.

Le tirage des 16ème de finale de la Coupe de l'Indre a été effectué par Nolan ROUX (La Berrichonne Cx) et donne les rencontres suivantes qui se disputeront **le Dimanche 19 décembre 2021 à 14 h 00** sur le terrain du club premier nommé .

Les 1/8 ème se joueront le Dimanche 13 février 2022 (sous réserve)

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
24231445	Parnac V.A Ac	Us Argenton Pecherea	19/12/2021	14H00
24231440	Ardentes As	U.S. La Chatre	19/12/2021	14H00
24231436	A.S. Ingrandes	Argy Us	19/12/2021	14H00
24231433	Jeu Les Bois	F.C.M.O.	19/12/2021	14H00
24231435	Bordes As Les	Chabris As	19/12/2021	14H00
24231442	Alliance C.S. Buzanc	Arph/Clion E.	19/12/2021	14H00
24231432	Bvn	Villedieu Us	19/12/2021	14H00
24231441	Sazeray Vigou Es	Neuvy Pailloux As	19/12/2021	14H00
24231446	Deols Fc	Villers Ac	19/12/2021	14H00
24231438	Cx Fontchoir	Sp.C. Vatan	19/12/2021	14H00
24231434	Fc2s	F.C. Levroux	19/12/2021	14H00
24231443	Fc Valp 36	Diors Fc	19/12/2021 à Arthon	14H00
24231437	Issoudun Sa	U.S. Le Blanc	19/12/2021	14H00
24231447	U.S. Gatines	Pont Chretien	19/12/2021	14H00
24231439	Aigurande Us	Us Poinconnet	19/12/2021	14H00
24231444	Montgivray Us	St Maur Us	19/12/2021	14H00

Article 7 Règlement des Coupes : En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé aux prolongations et tirs au but.

Challenge Cautinat (féminines à 8)**Sont qualifié pour le 2^{ème} tour :**

FC Luant, Liniez AC, EC Sassierges, AS St Gaultier Thenay, US Argenton-Pêchereau, US Villedieu, AS Niherne

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
----------	------------------	------------------	---------------	-------

24202595	Es Poulaines	U.S. Reuilly	05/12/2021	10H
----------	--------------	--------------	------------	-----

Coupe U15 Maurice Hervault

Sont qualifiés : ACS Buzançais, US Le Blanc

Prochain tirage le 15.12.2021 à 18 h au District pour jouer le 15.01.2022

Coupes Alain LABRUNE (U17) – Pierre ROUX (U18)

Ouverture des engagements le 3.11.2021 sur Foot2000 – Clôture le 7.12.2021

Tirages le : 15.12.2021 à 18 h

1^{er} tour le : 15.01.2022

FMI

Retard de transmission FMI Amende 29€

FC Concremiers D5 poule E transmission le 28/11/2021 à 12h12 au lieu du 28/11/2021 à 12h00

US Montgivray D3 poule B transmission le 29/11/2021 à 09h51 au lieu du 28/11/201 à 24h00

FC Valp36 D5 poule C transmission le 29/11/2021 à 19h51 au lieu du 28/11/2021 à 24h00

TRESORERIE

Remboursement frais arbitrage Départemental 3 soit 34 € :

Date	Division	N° Match	Equipes	
28/11/2021	D3 A	23704693	US REUILLY 2	US BOUGES 1
28/11/2021	D3 A	23704694	AS LES BORDES 1	A ST VALENTIN
28/11/2021	D3 A	23704695	AS COINGS CERE 1	US MONTIERCHAUME 1
28/11/2021	D3 A	23704696	ES FRANCILLON 1	LINIEZ AC
28/11/2021	D3 C	23706296	AS INGRANDES 1	AS ST GAULTIER THENAY 2
28/11/2021	D3 C	23706298	FCMO 2	USB VENDOEUVRES 2
28/11/2021	D3 C	23706301	US CIRON 1	FC2MT 2
27/11/2021	D3 D	23699586	ES POULAINES 2	AS ST LACTENCIN 1
28/11/2021	D3 D	23699591	US VILLEDIEU 2	ES ETRECHET 2

Droit de 27 € pour engagement championnat Féminines à 8 (2^{ème} phase) :

- FC Levroux
- FC2MT

COURRIERS

- . **SS Bélâbre** : Les matchs D4 – D5 et Coupes se dérouleront au stade de Ruffec jusqu'à nouvel ordre.
- . **FC LEVROUX** : engagement équipe féminines Foot à 8
- . **FC2MT** : engagement équipe féminines Foot à 8
- . **JS Pruniers** : demande report de match du 05.12.2021 – D4 B.
Refus de l'ECL St Christophe Cx. Match maintenu par la Commission Sportive.

Vu et pris connaissance PV de la Commission Régionale Sportive et des calendriers du 23.11.2021

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

Fin de la réunion à 18 h

Le Président de la C.S.
J. LHUILIER

